

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent des Moulins Communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 11 mars 2024, une enquête publique de 31 jours, **du mardi 2 avril au jeudi 2 mai 2024 inclus** concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent des Moulins, se tiendra sur le territoire des communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise.

Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairies de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise **du mardi 2 avril au jeudi 2 mai 2024 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture des deux mairies.

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ est nommé en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gabriel REY en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera comme indiqué ci-dessous :

en mairie de Montvalezan :

- mercredi 17 avril 2024 de 14h à 17h

en mairie de Sainte Foy Tarentaise

- mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h
- jeudi 2 mai 2024 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairies de Montvalezan (Chef lieu – 73700 Montvalezan) et Sainte Foy Tarentaise (Chef Lieu - 73640 Sainte Foy Tarentaise ), et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr) (en précisant enquête hydroélectricité torrent des Moulins - Ste Foy-Montvalezan).

Monsieur Guillaume MIRABEL de la société GEG Energies Nouvelles et Renouvelables pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : [g.mirabel@geg.fr](mailto:g.mirabel@geg.fr) ).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise et à la Direction départementale des territoires de la Savoie – Service environnement, eau, forêts) pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.